

## CHARTRE INFORMATIQUE

Ce texte est un code de bonne conduite à l'attention de l'ensemble des utilisateurs du système d'information et de communication du centre de formation CAMPUS PRIVE quel que soit leur statut.

Il a pour objectif d'informer, d'éclairer et de cadrer l'utilisation du réseau afin d'en assurer la sécurité et le bon fonctionnement.

Les ressources informatiques sont constituées de l'ensemble des outils informatiques : les logiciels, les serveurs, les micro-ordinateurs ainsi que les services comme la messagerie, la connexion internet.

Cette charte est destinée à un usage informatif et ne remplace en aucun cas les lois en vigueur.

### 1- Rôle du service informatique :

De manière générale, le service informatique a le droit de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques.

Il informe à l'avance, dans la mesure du possible, les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou d'interrompre l'utilisation habituelle des moyens informatiques.

Seul le service informatique est habilité à déplacer le matériel et installer les logiciels.

### 2- Les données :

Lors des opérations de maintenance ou de dépannage la réinitialisation complète peut être nécessaire, ceci peut engendrer une perte des données présentes sur le disque dur.

Pour le stockage des données :

-Sur le réseau administratif, l'utilisateur est seul responsable de toutes les données présentes sur son micro-ordinateur et ne pourra pas demander la restauration des données en cas de suppression, perte ou autre.

-Sur le réseau pédagogique, le parc informatique ne sert pas de sauvegarde. C'est pourquoi il est recommandé d'enregistrer vos travaux sur votre support de sauvegarde ou de signaler les fichiers importants.

### 3- Les accès :

L'accès à certains éléments du système d'information (comme la messagerie électronique ou les sessions sur les postes de travail, le réseau, certaines applications ou services interactifs) est protégé par des paramètres de connexion (identifiants, mots de passe).

Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Ils permettent en particulier de répertorier les connexions dans un journal.

Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

#### **4- Conditions générales d'utilisation :**

L'utilisation des moyens informatiques est strictement réservée aux seuls besoins de l'activité du centre de formation CAMPUS PRIVE pour le réseau administratif et de la formation pour le réseau pédagogique.

L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Aucun débranchement ni déplacement de matériel informatique n'est autorisé sans l'accord préalable du responsable informatique. Durant les cours, le formateur est responsable des ressources informatiques présent dans sa ou ses salles. À l'issue de la séance il doit s'assurer que chaque matériel est correctement branché (câble réseau et électrique) et en état de fonctionnement.

Si un défaut est constaté par le responsable informatique et qu'aucun signalement ne lui a été fait, le dernier utilisateur ou responsable de la salle (ex : formateur) pourra être tenu pour responsable.

La connexion sur le réseau local d'un matériel autre que celui mis à disposition par le centre de formation CAMPUS PRIVE (exemple : ordinateur portable personnel...) est interdit.

Toutes utilisations des ressources allant à l'encontre des lois et règlements en vigueur sont interdites, et notamment celles portant atteinte aux mœurs, à l'honneur, à la vie privée, ou à l'intégrité morale d'une personne (cf. article 5 Conservation des logs).

Tout personnel administratif ou pédagogique peut faire cesser l'utilisation du poste informatique aux apprenants si celle-ci n'est pas à des fins pédagogiques.

L'impression de documents est soumise au contrôle du responsable administratif ou pédagogique afin d'éviter les abus.

L'utilisateur ne doit pas mettre en péril et de manière volontaire la sécurité et l'intégrité du parc informatique. Il s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- De masquer sa véritable identité
- De modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas sur un des systèmes informatiques
- D'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation
- De porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.

Chaque utilisateur s'engage également à ne pas :

- Se livrer à des actes de piratage
- Consulter des sites s'attaquant au respect de la personne humaine, à caractère pornographique ou incitant à la violence et à la haine raciale
- Interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ou non au réseau
- Modifier le paramétrage du matériel
- Se connecter à des services de dialogue en direct, streaming et jeux vidéo

- Utiliser le nom et l'adresse du centre à des fins illégales et diffuser des informations susceptibles de ternir sa réputation.

Pour éviter les virus informatiques, les utilisateurs sont invités à effectuer un scan antivirus de leur matériel de sauvegarde (clé USB, CDROM ...) avant de les insérer dans les postes informatiques du centre de formation et à ne pas ouvrir des fichiers inconnus, voire suspects. En cas de présence de virus, débrancher si possible le micro-ordinateur du réseau et avertir sans tarder le Service informatique.

En cas d'absence, même temporaire, il est impératif que l'utilisateur verrouille l'accès au matériel qui lui est confié ou à son propre matériel, dès lors que celui-ci contient des informations à caractère professionnel.

#### **5- Conservation des logs :**

Dans le respect de la législation en cours, le centre de formation CAMPUS PRIVE a mis en place un système d'archivage de logs (enregistrement de l'ensemble des adresses des sites visités, connexions...de l'utilisateur).

L'objectif étant de garantir une transparence, un contrôle et une sécurité des données présentes et transitant sur le réseau.

Celles-ci peuvent être consultées par les autorités compétentes.

#### **6- Sanctions :**

Les utilisateurs ne respectant pas les règles de sécurité peuvent se voir refuser l'accès aux ressources informatiques.

Dans le cas du non-respect de la présente charte, le centre se donne le droit de d'engager des poursuites civiles et/ou pénales conformément aux textes en vigueur.

Je soussigné(e) , utilisateur des moyens informatiques du Centre de formation CAMPUS PRIVE déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.

Section/Promo :

Nom/Prénom Apprenant :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :